



HAL
open science

Quel est le rôle de l'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) dans leur intégration ?

Fanny Philippe, Alexandra Ramirez

► To cite this version:

Fanny Philippe, Alexandra Ramirez. Quel est le rôle de l'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) dans leur intégration ?. Education. 2016. dumas-01373906

HAL Id: dumas-01373906

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01373906>

Submitted on 5 Dec 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Languedoc - Roussillon

Master « Métiers de l'Éducation et de la Formation »
Premier degré
Parcours : M2B MEEF

Mémoire de master

Année universitaire 2015 - 2016

**« QUEL EST LE RÔLE DE L'UNITÉ PÉDAGOGIQUE POUR ÉLÈVES
ALLOPHONES ARRIVANTS (UPE2A) DANS LEUR INTÉGRATION ? »**

PHILIPPE FANNY
et
RAMIREZ ALEXANDRA

Directeur de mémoire : Mme Monjo Patricia
Assesseur : Mr Montero Philippe

Rendu le : 13 Mai 2016
Soutenu le : 23 Mai 2016

RÉSUMÉ

En résumé, le contexte de ce travail est une réflexion menant à notre mémoire de master qui est basée sur un questionnement professionnel en ce qui concerne le rôle de l'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants dans leur intégration. Malgré des évolutions, le cadre est aussi de se référer à aujourd'hui, précisément à ce qu'il se passe maintenant dans nos écoles primaires.

Les questions abordées portent sur le dispositif UPE2A en lui même ; sur sa manière de faciliter l'entrée de l'élève à la fois dans un nouveau système scolaire et dans une nouvelle société mais également à la place qu' occupe l'enseignant dans cette classe.

Les méthodes utilisées pour mener notre réflexion, ont été d'adopter une posture réflexive sur un travail de recueil et traitement de données en amont, de se renseigner sur les questions actuelles relatives au sujet mais aussi d'aller à l'encontre des personnes concernées au sein du dispositif pour vérifier nos hypothèses sur le terrain.

De ce fait, nous avons pu ainsi obtenir des résultats que nous avons interprétés afin d'en tirer diverses conclusions.

In summary, this working context is a reflection leading to our Master degree's thesis, which is based on a professional questioning which involves the function of the teaching unit for newcomers Allophone students in their integration. The issues addressed are related to the UPE2A device itself how to facilitate the arrival of a new pupil both in a new scholar system and in a new society, but also the role that has the teacher in this classroom.

The methods which have been used to carry out our thinking were to adopt a reflexive posture on an upstream work on gathering and processing data, to enquire on current issues related to our topic, but also to go against the individuals concerned within the device in order to verify our assumptions on the ground.

Consequently, we were able to achieve results which we have interpreted in order to draw several conclusions.

MOTS - CLÉS

- ▶ *UPE2A*
- ▶ *Intégration*
- ▶ *Allophone*
- ▶ *Diversité*

KEYWORDS

- ▶ *Newly-arrived children*
- ▶ *Integration*
- ▶ *School curriculum*
- ▶ *Linguistic cultural diversity*

SOMMAIRE

Introduction	p 4
PREMIÈRE PARTIE : Les EANA dans le système éducatif français	p 6
<u>1/ CONNAÎTRE LES EANA</u>	p 6
1.1 Définition	p 6
1.2 Évolution des termes	p 7
• primo-arrivant	
• ENAF	
• ENA	
1.3 Divers profils	p 8
• profils linguistiques et sociaux	
• schémas scolaires	
<u>2/ ÉTAT DES LIEUX : TEXTES OFFICIELS</u>	p 10
2.1 Convention des droits de l'enfant	p 10
2.2 Circulaire 2002	p 10
2.3 Circulaire octobre 2012	p 10
2.4 Onze mesures pour la république (mesure 6)	p 11
<u>3/ ACCUEILLIR- ÉVALUER – INCLURE</u>	p 12
3.1 Accueillir	p 12
3.2 Évaluer	p 13
3.3 Inclure	p 14
<u>4/ ENFANTS D'AILLEURS, ELEVES EN FRANCE</u>	p 16
4.1 Structure particulière : de la CLIN à l'UPE2A	p 16
• contexte du dispositif	
• rôle / objectifs	
4.2 Le Casnav	p 18
• fonctionnement	
• missions	

4.3 Enseignants et ressources	p 20
• enseignant en UPE2A	
• ressources	
DEUXIÈME PARTIE : Exemple d'une classe UPE2A	p 23
<u>1/ DÉMARCHE DE RECHERCHE</u>	p 23
<u>2/ LIEU – ACTEURS</u>	p 25
2.1 Lieu	p 25
• UPE2A à Montpellier	
• école Marie de Sévigné	
2.2 Acteurs	p 26
• enseignant	
• élèves	
<u>3/ HYPOTHÈSES – INTERPRÉTATIONS</u>	p 27
3.1 UPE2A favorise l'intégration des élèves dans le système scolaire et dans la société	
• les progressions	
• l'évaluation	
• question de la religion	
• les affichages / le blog	
3.2 Tolérance / valeurs citoyennes / altérité	p 30
3.3 Place de l'enseignant	p 33
• emploi du temps de la classe	
• différenciation	
• l'enseignante	
3.4 Évolution dans la maîtrise du français	p 36
Conclusion	p 40
Remerciements	p 41
Références Bibliographiques	p 42
Table des annexes	p 45
Annexes	p 46

INTRODUCTION

De nos jours, il semble quasi impossible qu'une école puisse affirmer n'accueillir que des élèves linguistiquement homogènes. En effet, la société actuelle, en pleine évolution, représente plus que jamais une société multiculturelle plurilingue. Pour remédier à ces changements sociétaux, l'école se renouvelle et s'adapte.

Nous avons choisi d'aborder **le thème des EANA¹ (Élèves Allophones Nouvellement Arrivés)** car c'est un sujet au centre de l'actualité qui nous intéresse et nous motive beaucoup. En effet, nous avons toutes deux suivi un cursus LLCER Espagnol (Langues, Lettres et Civilisations Étrangères et Régionales) et avons effectué plusieurs stages à l'étranger (Amérique Latine, Antilles, Europe) ; ce qui nous a permis de nous rendre compte de l'importance de l'ouverture à d'autres langues et à d'autres cultures. Ces diverses expériences à l'étranger associées au cursus du master MEEF nous ont ainsi conduites à nous pencher sur ces élèves, dotés d'une richesse linguistique extraordinaire. Nous avons donc décidé de diriger notre choix de sujet vers l'accueil des élèves allophones dans un des dispositifs mis en place pour eux dans notre système éducatif français: le dispositif UPE2A .

Nous nous sommes ainsi demandées dans quelle mesure ce système facilite t-il l'intégration des élèves dont la langue maternelle n'est pas le français ? Quels sont les moyens mis en place pour pallier aux difficultés rencontrées par ces enfants ? Le pôle UPE2A favorise t-il la réussite de tous ? En définitive, la finalité de ce travail de recherche est de répondre à la problématique suivante : **« Quel rôle joue le dispositif UPE2A dans l'intégration des Élèves Allophones Nouvellement Arrivés ? »**

Avant de nous lancer dans notre réflexion nous avons émis certaines hypothèses : nous imaginons que ce dispositif permet avant tout de faciliter l'intégration de l'élève à la fois dans un nouveau système scolaire mais également dans une nouvelle société afin qu'il puisse s'épanouir et réussir dans une classe « ordinaire ». Nous pensons en effet qu'au sein de ce dispositif l'élève va développer une certaine tolérance compte tenu des diverses origines présentes dans ces classes, mais également accroître ses valeurs citoyennes comme l'altérité, la citoyenneté ou encore l'égalité ; valeurs qui ne pourront que mieux l'aider à s'intégrer.

Nous pensons aussi que la place de l'enseignant est primordiale pour rassurer l'élève, le mettre en

1 Cf **annexe n°1** : Les différents sigles

confiance et ainsi faciliter les apprentissages dans une langue nouvelle. Pour finir, il nous paraît évident que ces élèves progressent en français et que leur niveau soit plus élevé en fin d'année grâce aux cours de français langue seconde.

Nos propos ci dessous s'appuient à la fois sur un travail de lectures documentaires, de recherches internet et de projections visuelles (interviews, films documentaires ...) mais aussi sur un échange avec Mme Latorre Rachel, enseignante dans un dispositif UPE2A à l'école *Marie de Sévigné* de Montpellier dans lequel nous avons pu mener un travail d'observation et d'interprétation sur le terrain.

PREMIÈRE PARTIE :

Les EANA dans le système éducatif français.

1/ CONNAÎTRE LES EANA

1.1 Définition

Un élève allophone est un élève qui parle une autre langue que celle du pays d'accueil et du système éducatif dans lequel il a pris place. En se plaçant au sein de notre société, un élève allophone est un élève arrivé sur le territoire français dont la langue maternelle n'est pas le français. Selon la définition donnée sur le site du CASNAV² (Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivés et des enfants du Voyage), il est possible de considérer comme EANA (Élève Allophone Nouvellement Arrivé) un enfant correspondant aux critères suivants :

- élève non scolarisé en France l'année scolaire précédente
- élève qui était nouvel arrivant l'année scolaire précédente et qui a été maintenu dans une structure spécifique allophone
- élève n'ayant pas une maîtrise suffisante des savoirs scolaires qui lui permette d'intégrer une classe du cursus ordinaire
- élève pouvant n'être jamais allé à l'école dans son pays d'origine.

Il semble important de préciser que ne sont considérés comme EANA que des élèves récemment arrivés sur le territoire national, c'est-à-dire que les élèves d'origine étrangère ayant déjà suivi une scolarité en France ne sont pas appréciés comme tel pour le motif qu'ils appartiennent à une famille étrangère. Il est également important de souligner que le ministère de l'Éducation nationale a choisi le terme d'élèves « *allophones* » pour ne plus définir négativement ces nouveaux arrivants (élèves non francophones ou sans maîtrise suffisante du français) et pour promouvoir la reconnaissance des compétences dont disposent ces élèves dans leur langue d'origine.

Le terme « *allophone* », jusqu'alors inconnu auparavant et qui voit jour dans les textes officiels de 2012³, introduit donc l'idée que les élèves sont locuteurs d'une langue autre que le français dans laquelle ils ont construit certaines connaissances et compétences.

Ce sont des élèves qui ont besoin d'un temps d'adaptation pour accéder au Français Langue de

2 <http://www.ac-montpellier.fr/cid93038/connaitre-les-eana.html>

3 http://cache.media.eduscol.education.fr/file/FLS/01/6/conference_Goi_Bruggeman_263016.pdf

Scolarisation (FLSco). Comme le précise le site de Bordeaux⁴, « *le français langue de scolarisation est le français enseigné à des non-francophones en tant que facteur d'insertion dans un cursus scolaire ou universitaire* ». Ce temps d'adaptation est réalisé la plupart du temps en **UPE2A (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants)** et en classe ordinaire.

Le terme « EANA », dont nous utiliserons l'acronyme tout au long de notre mémoire de recherche, a néanmoins subi quelques modifications par le passé; en voici quelques exemples par ordre chronologique.

1.2 Évolution des termes

- Primo-arrivant

Une des premières dénominations a été celle de «*Primo-Arrivant* » longtemps utilisée pour désigner le public d'élèves non francophones entrés sur le territoire français depuis moins d'un an.

- ENAF

Vient ensuite le terme d' **ENAF** défini par la **Circulaire n° 2002-100 du 25 Avril 2002**⁵ comme des « **Élèves Nouvellement Arrivés en France** », "*pour lesquels la maîtrise insuffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires ne permet pas de tirer profit immédiatement de tous les enseignements des classes du cursus ordinaire*". Les ENAF +1, ENAF +2 désignent ainsi les ENAF arrivés en France depuis déjà un an ou deux.

- ENA

Pour finir, la dénomination antérieure à EANA a été **ENA** c'est à dire « **Élève Nouvellement Arrivé** », non scolarisé en France l'année scolaire précédente, non francophone ou n'ayant pas une maîtrise suffisante des apprentissages scolaires lui permettant d'intégrer immédiatement une classe du cursus ordinaire. On comptabilisera également les élèves qui étaient nouveaux arrivants lors de l'année scolaire précédente et qui ont été maintenus dans une structure spécifique pour diverses raisons.

4 http://web.ac-bordeaux.fr/dsden64/index.php?id=160_2

5 <http://www.education.gouv.fr/botexte/sp10020425/MENE0201119C.htm>

Il est également possible de rencontrer le terme de NSA désignant les élèves « Non Scolarisés Antérieurement » et mentionné dans la **Circulaire n° 2002-100 du 25 Avril 2002** qui prévoit un "*maintien plus long en classe d'initiation, allant jusqu'à une année supplémentaire*".

Néanmoins, nous avons pu constater que quelque soit le terme employé, ces dénominations utilisées regroupent à chaque fois des profils très variés.

1.3 Divers profils

La population d' EANA est très variée ; en effet des variables d'ordre géographique, linguistique, culturel, social ou encore scolaire entrent en jeu.

- Profils linguistiques et sociaux

Les nouveaux arrivants présentent des profils linguistiques et sociaux très hétérogènes. En règle générale, ils sont non francophones mais une partie d'entre eux peut être peu ou prou francophone : c'est le cas, par exemple, des élèves venant de certains pays d'Afrique qui ont été scolarisés en langue française mais parlent le plus souvent une langue différente dans leur milieu d'origine. Un EANA peut cependant arriver à tout moment de l'année scolaire dans des circonstances les plus variées : mobilité européenne, regroupement familial, demande d'asile, migration économique etc. La plus grande raison qui explique l'arrivée des familles reste généralement d'ordre politique ; c'est ainsi qu'une arrivée massive d'élèves indochinois (Vietnam, Laos, Cambodge) a été constatée dans les années 1970 par exemple.

- Schémas scolaires

Au delà de la diversité des pays d'origine et des raisons d'arrivée en France, la question du cursus scolaire de l'élève conditionne son appropriation du français en tant que langue d'enseignement. Ce ne sont pas forcément des élèves en difficulté ; globalement ils ont acquis, dans leur pays d'origine, des connaissances et des compétences transférables dans l'école française. Il est vrai qu'une partie d'entre eux n'a jamais été scolarisée, mais ceux-ci ne sont pas les plus nombreux.

Il existe d'une façon schématique, deux profils scolaires principaux parmi les nouveaux arrivants :

- *enfants nés en France dont la langue maternelle n'est pas le français* : l'arrivée en maternelle se fait au même titre qu'un élève francophone ; à la maison, ils ont acquis des codes culturels et linguistiques différents et la compréhension de la langue des adultes à l'école leur est moins aisée. Néanmoins, étant natifs français ils connaissent les us et coutumes de la culture française et rencontrent moins de difficultés pour s'adapter.

- *enfants qui arrivent en France en cours de scolarisation* : pour eux, c'est un bouleversement total du cadre ainsi que du rythme. Ils arrivent dans un univers où ils ignorent tout et qui diffère probablement beaucoup de leurs habitudes. Cette absence de familiarité avec certains jeux, jouets, objets culturels mais aussi avec les manières d'être et de faire dans les actes de la vie quotidienne ainsi que l'adaptation à de nouvelles règles peut être un obstacle considérable pour eux.

Certains d'entre eux ont peut être eu l'occasion à leur arrivée sur le territoire ou avant d'être en contact avec des francophones ; il est nécessaire de prendre cet aspect en compte qui peut certainement faciliter l'apprentissage du FLS. Ces élèves peuvent être :

- lecteurs et scripteurs dans leur langue d'origine sur des caractères latins
- lecteurs et scripteurs dans leur langue d'origine sur des caractères non-latins
- non lecteurs et non scripteurs dans leur langue d'origine dû à une faible scolarisation antérieure voir inexistante.

Ces divers profils⁶ vont se rencontrer et évoluer ensemble dans notre école, lieu déterminant pour l'intégration sociale, culturelle et à terme professionnelle. Mais que dit la loi au sujet de ces nouveaux arrivants? Que prévoient les textes ministériels?

2/ ÉTAT DES LIEUX : TEXTES OFFICIELS

6 Cf **annexe n°2** : Différents profils à l'arrivée en France

Bien que la circulaire de rentrée 2015-2016 stipule l'importance des dispositifs d'inclusion scolaire des élèves allophones nouvellement arrivés et des **Enfants issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV)** avec le rôle du Casnav dans l'accès rapide à l'école, la qualité du parcours scolaire et la continuité éducative pour ces élèves, d'autres textes apportent des précisions sur le statut des EANA.

2.1 Convention des droits de l'enfant

La convention internationale relative aux droits de l'enfant du **20 novembre 1989**⁷, ratifiée par la France, garantit à l'enfant le droit à l'éducation en dehors de toute distinction qui tienne à sa nationalité ou à sa situation personnelle ; l'instruction est donc obligatoire pour les enfants des deux sexes, de six à seize ans, qu'ils soient français ou étrangers, dès l'instant où ils résident sur le territoire français.

2.2 Circulaires 2002

Il est aussi important de souligner que les circulaires de référence publiées dans les bulletins officiels suivants : **B.O n°13 du 28 Mars 2002**⁸ et **B.O n°37 du 11 Octobre 2002**⁹ stipulent que *« la capacité de communiquer en français est une condition indispensable à l'intégration de l'enfant étranger dans l'école française, à son accès à la formation et donc à sa réussite. Les structures d'accueil doivent répondre aux besoins des élèves étrangers non francophones qui viennent d'arriver en France ... »*

2.3 Circulaire Octobre 2012

La **Circulaire n° 2012-141 du 2 Octobre 2012**¹⁰ vise « à réaffirmer les principes mis en œuvre par l'école quant à l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés. Elle abroge la **Circulaire n° 2002-100 du 25 Avril 2002** relative à l'organisation de la scolarité des élèves nouvellement arrivés en France » et précise que la scolarisation des élèves allophones relève

7 <http://www.humanium.org/fr/convention/texte-integral-convention-internationale-relative-droits-enfant-1989/>

8 <http://www.education.gouv.fr/bo/2002/13/default.htm>

9 <http://www.education.gouv.fr/cid65749/au-bo-du-11-octobre-2012-scolarisation-des-eleves-et-agrement-d-associations.html>

10 http://cache.media.education.gouv.fr/file/CASNAV/53/4/Ciculaire_EANA_02_10_2012_466534.pdf

ainsi du droit commun et de l'obligation scolaire. C'est un devoir de la république d'en assurer les meilleures conditions mais surtout les mêmes que pour n'importe quel autre élève. Tous bénéficiant des mêmes droits; un parent de nationalité étrangère peut donc par exemple être éligible aux élections de représentants de parents d'élèves dans les conseils d'école et d'administration des établissements secondaires. Quant à l'inscription dans une école d'un élève de nationalité étrangère, quel que soit son âge, elle ne peut être subordonnée à la présentation d'un titre de séjour. Un enfant allophone nouvellement arrivé doit être, comme tout autre enfant, inscrit à la mairie de la ville où se situe son domicile qui délivrera le certificat d'inscription, au vu duquel le directeur de l'école du secteur procédera à l'admission de l'enfant.

2.4 Onze mesures pour une grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la république (mesure 6)

À la suite des attentats qui ont touché la France début 2015, Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, a présenté une série de onze mesures pour une grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République du **25 janvier 2015**¹¹. Au cœur de ces mesures mises en œuvre afin de renforcer le sentiment d'appartenance à la République, la réduction des inégalités scolaires est mise en avant en mettant l'accent sur la mixité et la mobilité sociale mais aussi par le renforcement de la maîtrise du français.

En effet, la sixième mesure a pour but d' « *Engager un chantier prioritaire pour la maîtrise du français* » en mettant en place une évaluation diagnostique du niveau des élèves en français début CE2 pour permettre aux équipes pédagogiques de repérer les difficultés afin d'y remédier ; mais également en facilitant les apprentissages des EANA grâce à des dispositifs d'inclusion scolaire ainsi qu'un enseignement spécifique en français langue seconde ; et enfin en renforçant les moyens du dispositif « Ouvrir l'École aux parents » pour la réussite des enfants afin de « *permettre aux parents étrangers allophones d'avoir les moyens d'aider leurs enfants dans leur scolarité par une meilleure connaissance de l'institution scolaire, des droits et des devoirs des élèves et des parents, un apprentissage de la langue française et une meilleure compréhension des principes, des valeurs et des usages de la société française, pour une meilleure intégration.* »

3/ ACCUEILLIR - ÉVALUER - INCLURE

11 <http://www.education.gouv.fr/cid85644/onze-mesures-pour-un-grande-mobilisation-de-l-ecole-pour-les-valeurs-de-la-republique.html>

3.1 Accueillir

Face à cette impulsion nouvelle, une réflexion sur les conditions d'accueil de ce public particulier s'impose, notamment au regard du flux annuel important de nouveaux arrivants. Les modalités d'accueil et de scolarisation des EANA sont précisées par la **Circulaire n° 2012-141 du 02 Octobre 2012** mais il convient aussi de consulter le document départemental¹² quant à l'inscription et la procédure à suivre.

La circulaire consiste à informer la famille et l'enfant : ces informations claires et essentielles peuvent se faire, si besoin, en présence d'un traducteur. Elle présente le système éducatif français, les droits et les devoirs des familles et des élèves ainsi que les principes qui régissent le fonctionnement de l'école. Un document élaboré par le centre académique pour la scolarisation des EANA et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs, traduit en langue d'origine, est donné pour renseigner sur les dispositions administratives mais aussi sur les conditions de scolarisation à l'échelon local ; l'inscription administrative étant assurée par les mairies.

De plus, un entretien avec la famille (et interprète si nécessaire) est prévu pour rassurer mais aussi recueillir des informations sur l'enfant. Il n'a pas vocation à être intrusif mais doit permettre de renseigner sur la situation familiale, la qualité de la scolarisation antérieure (élève peu scolarisé, tardivement ou régulièrement ; débutant en lecture ou lecteur confirmé ; langues parlées et lues etc.) et faire un point sur la situation. Dans cet entretien, il est aussi important de rappeler que la langue familiale tout comme la culture d'origine est reconnue et valorisée pour ne pas que la langue et la culture du pays d'accueil prennent une position dominante et entraînent inconsciemment des réactions de rejet de la part de l'enfant ou des parents ce qui nuirait fortement à l'intégration. Il convient donc d'encourager à pratiquer la langue d'origine à la maison mais tout en intégrant des supports audiovisuels en langue française (jeux éducatifs, télévision) ainsi qu'à participer au maximum aux activités socio-éducatives en dehors du cadre scolaire pour favoriser l'apprentissage du français en tant que support de communication. Des contacts (administration, directeur etc.) ainsi que des adresses utiles (mission locale, centre social du quartier, centre de loisirs etc.) peuvent également être donnés à la famille pour anticiper d'éventuels besoins.

Enfin, une visite de l'école est prévue dans le but de présenter le personnel mais aussi les différents lieux (cantine, salle informatique, salle de motricité, toilettes etc) que l'enfant fréquentera. Au début de sa scolarisation, le directeur peut interpeller le Service de santé scolaire afin que l'état général de l'enfant puisse être vérifié et que sa situation au regard des normes sanitaires soit mise à jour.

12 www.ac-nice.fr/casnav

En dehors du cadre scolaire, il faut aussi savoir que s'élabore un **Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI)** notamment pour les parents, obligatoire depuis le 1er Janvier 2007, entre l'État et la personne immigrée pour « *préparer l'intégration républicaine de l'étranger dans la société française* » comme le précise le ministère de l'intérieur. Ce contrat, d'une durée d'une année et renouvelable, organise une formation civique et linguistique ainsi qu'une session d'informations sur la vie en France et prend en charge un accompagnement social si besoin et peut effectuer un bilan de compétences pour aider à la recherche d'un emploi.

La majeure partie des compétences langagières et linguistiques sont transférables d'une langue à l'autre; après un accueil de la famille, il convient donc d'évaluer les acquis de l'élève.

3.2 Évaluer

Dans le premier degré, tout élève allophone arrivant bénéficie d'une évaluation menée par une personne nommée par l'inspecteur de l'éducation nationale. Cette évaluation est menée dans le cadre du cycle correspondant à la classe d'âge de l'élève arrivant. Elle a pour but de mettre en évidence ses connaissances en langue française afin d'en déterminer son niveau¹³ ; ses compétences verbales ou non verbales dans d'autres langues ; son degré de familiarisation avec l'écrit et l'oral ainsi que ses compétences scolaires construites dans sa langue de scolarisation antérieure. Cette évaluation diagnostique se fait dans la langue de première scolarisation de l'élève; le résultat permettra d'élaborer des réponses pédagogiques adaptées et permettra de situer l'enfant malgré la barrière de la langue. Il faut préciser qu'à l'école maternelle cette évaluation diagnostique s'effectuera par l'observation de l'enfant dans les diverses activités en situation et par de petits exercices non verbaux.

Pour les enfants NSA (soit parce que la maternelle n'existait pas dans leur pays d'origine ou bien parce que l'enfant provient d'une région trop isolée où l'on ne scolarise pas les enfants) il existe également des tests qui ne nécessitent aucune connaissance en lecture ou en écriture mais font appel, par le biais de jeux et de dessins, à la mémorisation, la compréhension de situation, la logique, et aussi à l'esprit mathématique de l'enfant.

Sur la demande du directeur, un conseiller académique du Casnav peut lui aussi procéder à une évaluation linguistique et scolaire. Ces évaluations sont disponibles sur le site du Casnav où une évaluation diagnostique en mathématiques¹⁴ par exemple, pour élèves allophones, conforme aux

13 Cf **annexe n°3** : Évaluation en français pour élève allophones – Références CECRL

14 Cf **annexe n°4** : Évaluation diagnostique en mathématiques GS/CP – école/collège - synthèse

programmes du système éducatif français, permet de rendre compte des capacités de l'élève arrivant et de ses acquis. Une réunion de synthèse est ensuite organisée avec l'équipe pédagogique (directeur, enseignants, membres du RASED, ATSEM...), où le conseiller académique présente les résultats de l'évaluation puis élabore avec eux un dispositif d'inclusion qui précise le niveau de classe définitif ainsi que le volume horaire de prise en charge en FLS dans une classe UPE2A des élèves inscrits en école élémentaire.

En effet, d'après l'interview de Mme Céline Beaugrand¹⁵, professeur de FLS en dispositif UPE2A de l'école Lavoisier à Roubaix, les EANA de sa classe ont été évalués dès l'arrivée, et la mise en place d'une prise en charge avec l'enseignant UPE2A : 3h / 6h / 9h / 12h par semaine a été effective. L'évaluation initiale est portée sur les connaissances en langue française (écrit / oral) ainsi qu'une évaluation dans la langue d'origine pour voir si l'élève est lecteur ou pas et pour évaluer son niveau en mathématiques. À la suite de cette évaluation, un bilan a été fait afin de mettre en place avec l'enseignant un projet d'intégration pour l'élève et ce qui va être travaillé avec l'élève en UPE2A (oral / écrit...).

Prendre en charge ces enfants d'ailleurs, désormais élèves en France, est une tâche délicate; ils peuvent arriver du jour au lendemain et à n'importe quel moment de l'année; la mission est donc de les intégrer au plus vite dans les meilleures conditions.

3.3 Inclure

Dans le premier degré, le directeur procède d'abord à la scolarisation provisoire de l'élève dans une classe ordinaire correspondant à sa classe d'âge (un écart d'une ou deux années est néanmoins possible en fonction de sa scolarisation antérieure) en attendant d'élaborer la prise en charge nécessaire de l'élève en classe UPE2A.

Lorsque l'enfant arrive, l'ensemble de la communauté éducative se doit d'être informée pour favoriser au mieux l'inclusion de cet élève dont la situation de fragilité nécessite l'attention de tous sans pour autant avoir des comportements qui laisseraient paraître qu'il est différent des autres. De plus, un emploi du temps individualisé est réalisé en fonction du profil scolaire et linguistique de l'élève et doit prendre en compte le fait que si la langue d'origine ne s'écrit pas en alphabet latin, il est nécessaire de procéder à une alphabétisation accélérée avec découverte du système orthographique simultanément à l'apprentissage de la langue orale possible dans une classe de

15 Disponible avec le lien suivant: <http://www.cndp.fr/entrepot/ville-ecole-integration/realites-et-pratiques/guide-pour-la-scolarisation-des-eleves-allophones-nouvellement-arrives/evaluer.html#ancree2>

niveau inférieur.

En s'appuyant sur les propos recueillis dans l'interview¹⁶ de Mme Céline Haedens, enseignante à l'école La Paix de Mons-en-Barœul : « L'inclusion en classe ordinaire dans une école bénéficiant d'une UPE2A: organisation, principes pédagogiques, relations avec l'UPE2A, une scolarisation souvent réussie », l'inclusion s'appuierait sur une sollicitation de l'élève lors des différents temps de la journée. Par exemple, lors du « Quoi de neuf » mis en place en classe tous les matins qui permet la familiarisation avec la langue française. De plus, dans cette classe, l'élève a la possibilité de travailler le lexique sur l'ordinateur grâce au logiciel LECTHEME ; créé par un orthophoniste et un directeur d'école dans le but de perfectionner les compétences des lecteurs débutants de la petite section de maternelle au CM2.

Enfin, il semble que le maître-mot en matière d'intégration soit le concept «d'ouverture »:

- sur les familles (dès l'arrivée et tout au long de la scolarité de l'enfant),
- de la structure d'accueil sur les autres classes de l'établissement ainsi que de l'enseignant de la structure spécifique sur ses collègues des classes ordinaires pour une meilleure coordination entre pairs,
- sur les partenaires institutionnels comme la mission générale d'insertion,
- sur les partenaires non institutionnels comme les communes, les associations, les missions locales ou encore l'Agence Nationale pour la Cohésion sociale et l'Égalité des Chances ainsi que l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration.

4/ ENFANTS D'AILLEURS, ÉLÈVES EN FRANCE

4.1 Structure particulière : de la CLIN à l'UPE2A

16 Disponible avec le lien suivant : <http://www.cndp.fr/entrepot/ville-ecole-integration/realites-et-pratiques/guide-pour-la-scolarisation-des-eleves-allophones-nouvellement-arrives/inclure.html#ancree2>

- Contexte du dispositif

Il est d'abord important de préciser le contexte d'enseignement pour les EANA. En France, c'est une Circulaire de 1970 qui officialise l'ouverture de la première « **CLasse d'INItiation (CLIN)** ». Mais c'est le **B.O. n°10 du 25 avril 2002** qui jette les bases d'une politique éducative liée à l'accueil et à l'intégration des EANA par le biais de la création de classes d'initiation de quinze élèves maximum à l'école primaire (de niveaux et profils hétérogènes), et regroupés pour un apprentissage du français langue seconde où « *l'objectif est qu'ils puissent au plus vite suivre l'intégralité des enseignements dans une classe du cursus ordinaire* » comme cité dans le Bulletin Officiel.

La double inscription obligatoire permet à l'enfant allophone d'être inscrit et scolarisé dans sa classe d'âge, en dehors des enseignements en CLIN. Ainsi, il est mis, dès son arrivée, au contact des élèves de sa classe dans le but d'une meilleure intégration. Bien entendu, participer à une séance de sciences ou d'histoire le mettrait en situation d'échec et d'insécurité ; c'est pourquoi, il est préférable dans un premier temps de les faire participer à des séances d'arts plastiques, de musique ou d'EPS pour favoriser l'intégration et permettre aux élèves de mettre en œuvre des compétences qui ne sont pas altérées par la non maîtrise du français.

Mais, comme nous avons pu trouver sur le site de l'académie de Paris¹⁷, le terme « CLIN » est remplacé par une nouvelle dénomination commune à toutes les structures spécifiques de scolarisation des élèves allophones: l'UPE2A depuis fin 2012. Il y est de ce fait mentionné que « *la durée de scolarité d'un élève dans un tel regroupement pédagogique ne doit pas excéder l'équivalent d'une année scolaire* ». Ainsi les EANA sont regroupés, quel que soit leur âge, pour les heures de français langue seconde (12h au maximum par semaine).

Lorsque l'UPE2A se trouve dans une autre école, les modalités de prise en charge et d'accompagnement de l'élève sont définies par convention entre la circonscription, les deux écoles et les parents. Cette convention¹⁸ « École – École - Parents » porte sur l'organisation de cours de français dans une école bénéficiant d'une UPE2A pour élèves nouveaux arrivants inscrits dans une autre école ne bénéficiant pas du dispositif. En l'absence d'UPE2A au sein d'un établissement proche ou au sein de l'école, celle-ci aménage un programme personnalisé sur les 24 heures hebdomadaires en mettant à profit les temps d'aide individualisée. Le Casnav est bien entendu disponible pour accompagner la mise en place de ce parcours.

17 https://www.ac-paris.fr/serail/jcms/s2_803259/les-clin-sont-remplaces-par-les-upe2a-depuis-fin-2012

18 Cf **annexe n°5** : Convention « École – École – Parents »

En opposition aux structures « fermées » de type « classe », les UPE2A sont donc des dispositifs ouverts qui privilégient les temps d'inclusion en classe ordinaire, en alternance avec des cours de FLS où le nombre d'heures est préalablement défini suivant les besoins de l'élève. Ce principe est fortement réaffirmé par la **circulaire d'Avril 2002** qui détaille les modalités d'inscription et de scolarisation des EANA comme il a été énoncé plus haut.

- Rôle et objectifs

L'objectif principal reste l'intégration sociale dans le but de former ces citoyens de demain qui évolueront dans notre société. Cette inclusion passe certes par la socialisation mais la priorité est donnée à l'apprentissage du français dont la maîtrise doit être acquise le plus rapidement possible. Il n'est pas préconisé de modèle unique de fonctionnement pour l'UPE2A cependant quelques principes sont impératifs :

- l'inscription de l'élève dans une classe ordinaire où l'écart avec l'âge de référence de la classe concernée est de maximum un à deux ans
- l'enseignement de la langue française comme discipline
- au cours de la première année de prise en charge par l'UPE2A il est recommandé un enseignement intensif du français d'une durée hebdomadaire de 9H minimum dans le premier degré.

Un élève accueilli dans une UPE2A peut quitter le dispositif et donc rester uniquement dans sa classe ordinaire dès que sa maîtrise du français est jugée suffisante à l'oral et à l'écrit et que les conditions de vie scolaire ainsi que les règles qui régissent une classe sont définitivement assimilées. Son parcours scolaire dans l'UPE2A puis dans une classe ordinaire est géré par l'équipe pédagogique de l'école sous l'autorité du chef d'établissement qui utilise l'expertise du Casnav.

Si la maîtrise de la langue de scolarisation en compréhension et production écrite reste insuffisante, l'élève doit pouvoir bénéficier de mesures d'aides et de ressources adaptées à ses besoins pour progresser et atteindre un niveau compatible avec les exigences des enseignements délivrés dans une classe ordinaire.

D'après l'interview¹⁹ de Mme Céline Beaugrand, professeur de FLS en UPE2A de l'école Lavoisier à Roubaix : « Comment fonctionne l'UPE2A itinérante : organisation, objectifs pédagogiques prioritaires en fonction des niveaux et des profils-types, mutualisation des outils et

19 Disponible avec le lien suivant : <http://www.cndp.fr/entrepot/ville-ecole-integration/realites-et-pratiques/guide-pour-la-scolarisation-des-eleves-allophones-nouvellement-arrives/inclure.html#ancree2>

des moyens avec le réseau des UPE2A de Roubaix-Tourcoing » la priorité première de la classe UPE2A serait en effet de permettre aux enfants de suivre intégralement les cours dans une classe ordinaire. Les niveaux étant hétérogènes, les objectifs varient généralement selon la classe de rattachement : en CP/CE1 l'accent sera surtout mis sur l'oral alors qu'en cycle 3 l'entrée dans l'écrit sera favorisé.

A son arrivée dans le dispositif il est clair que le français à un statut de langue étrangère pour la majorité des élèves avec des sonorités certainement incompréhensibles pour eux.

4.2 Le Casnav

- Fonctionnement

Le Casnav est défini comme « *une structure d'expertise auprès du recteur et des directeurs académiques sur le dossier des [EANA]. Cette expertise porte sur l'organisation de la scolarité des publics concernés, sur les ressources pédagogiques, sur la formation des enseignants et des cadres* » selon **la Circulaire n° 2012-143 du 2-10-2012**. Sa composition se fait par le recteur en fonction de l'analyse des besoins repérés : selon les différents territoires et les flux d'élèves allophones arrivants. Les membres de l'équipe recrutés possèdent des pratiques et des formations antérieures diversifiées et adéquates aux besoins, ayant de préférence une bonne expérience auprès d' EANA. Ces collaborateurs sont choisis pour leur expertise pédagogique reconnue par les corps d'inspection (notamment en ce qui concerne la pédagogie différenciée, la didactique des langues-cultures et l'enseignement-apprentissage du français comme langue de scolarisation). La circulaire énoncée détaille aussi que « *d'autres personnels peuvent être adjoints à cette équipe en fonction des actions à conduire. Le responsable du Casnav est chargé de définir les fonctions des membres de l'équipe (coordonnateur, formateurs, médiateurs, etc.) en lien avec les DASEN sur les départements. Les membres du Casnav font aussi l'objet d'une évaluation par les inspecteurs de leur corps d'origine.*»

Créées depuis les années 1970, les structures spécifiques destinées à accueillir les jeunes nouveaux arrivants du premier et du second degré font désormais partie du panorama scolaire français. Le **B.O. spécial du 25 avril 2002** définit un nouveau contexte institutionnel à cet accueil. Il recadre les missions du Casnav, pivot de l'accueil et de l'intégration des enfants nouvellement arrivés au sein des établissements scolaires. Il réaffirme la légitimité des dispositifs spécifiques de

scolarisation et indique que le projet qui les fonde est partie prenante du projet d'établissement d'accueil. En particulier, il appartient au Casnav de faire mieux connaître le fonctionnement des classes UPE2A et des **CLasses d'Accueil (CLA)** au public le plus large: enseignants, équipes éducatives, conseillers d'orientation-psychologues, assistantes sociales, membres de la mission d'insertion, mais aussi familles, associations, Agence nationale pour la **Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSE)**, c'est à dire tous ceux qui se mobilisent pour garantir à ces enfants en demande un accueil de qualité efficace et respectueux de leur diversité.

- Missions

Parmi les nombreuses missions que le recteur de l'académie confie au Casnav nous pouvons citer essentiellement :

- « *l'organisation de la scolarité des Élèves Allophones Nouvellement Arrivés et des Enfants issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs* » comme le précise le site ministériel²⁰ de l'académie de Montpellier,
- proposer des actions de formation, les animer et organiser dans ses locaux suivant la demande (enseignants du premier ou second degré, professeurs stagiaires, étudiants, partenaires associatifs etc) avec des partenariats ou non .
- créer un tableau de bord qualitatif et quantitatif pour renseigner certaines données comme la durée hebdomadaire des enseignements spécifiques ainsi que des effectifs recensés.
- coordonner la mutualisation et la diffusion de ressources pédagogiques par le biais de son espace virtuel.
- élaborer un projet annuel d'actions répondant aux besoins de l'académie.
- participer aux réflexions sur les politiques linguistiques.

Cette structure apparaît donc comme un pôle d'expertise aux multiples facettes pour les responsables du système éducatif; en résumé elle est à la fois centre de ressources pour les établissements mais aussi instances de médiation et de coopération avec les partenaires institutionnels et associatifs de l'école puisque son expertise peut être sollicitée tout au long de l'année scolaire par tous les acteurs du système éducatif français (inclus les partenaires des services de l'Etat).

Le Casnav est de ce fait un pilier important dans ces structures atypiques de l'Éducation Nationale. Souvent présentées comme monolithiques et critiquées par méconnaissance mais qui pourtant témoignent de facultés de créativité et pour laquelle les enseignants doivent faire preuve

20 <http://www.ac-montpellier.fr/pid32194/casnav.html>.

d'adaptation.

4.3 Enseignants et ressources

- Ressources

Selon la **Circulaire du 2 Octobre 2012**, dans le premier degré, « *tout enseignant volontaire est susceptible d'être affecté à une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants et prioritairement les enseignants ayant obtenu une certification complémentaire en français langue seconde ou ayant suivi un cursus universitaire en français langue étrangère. Les enseignants nouvellement affectés à ces postes, sans certification, reçoivent un accompagnement pédagogique leur permettant de préparer la certification complémentaire.* » Les enseignants font alors l'objet d'un suivi pédagogique par les équipes de circonscription. En outre, des actions de formation spécifiques sont organisées au niveau départemental ou académique avec l'appui des Casnav, notamment pour la préparation de la certification complémentaire.

Il est intéressant de voir que cette circulaire précise aussi qu'« *il est souhaitable que les enseignants des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivant conservent un service d'enseignement en classe ordinaire ce qui est notamment possible dans le cadre d'échanges de services ou de décloisonnements entre classes.* » Ainsi le professeur n'est pas cantonné au seul dispositif; c'est son bon vouloir qui lui permet d'enseigner ou non en classe « normale » en parallèle. Ses raisons lui sont propres, en aucun cas il n'y a obligation. Elle rappelle aussi qu'« *un ensemble de ressources est proposé pour aider les maîtres à organiser l'accueil, faciliter la prise en charge de cet enseignement et en permettre l'évaluation.* » Ces documents sont disponibles par téléchargement sur le site Eduscol.

On y trouve :

- un document d'accueil²¹ décrivant le système éducatif français destiné aux élèves et aux parents traduit en plusieurs langues,
- un document pédagogique et didactique destiné à aider les enseignants des classes accueillant des élèves allophones arrivant,
- un outil d'évaluation référé aux compétences du socle commun de connaissances et de compétences, au cadre européen commun de références pour les langues, et aux grilles de références, permettant de préciser les champs de compétences les mieux maîtrisés et ceux

21 Cf **annexe n°6** : Livret d'accueil en chinois

pour lesquels un suivi et un soutien spécifiques sont encore nécessaires

- un document pour enseigner le français langue seconde.

Le Casnav propose aussi des outils consultables en ligne selon les académies²² où des tests²³ de compréhension écrite, d'évaluation de l'écriture ou encore de mathématiques, disponibles en quinze langues, peuvent être utilisables pour positionner l'élève et situer ses acquis dans sa langue d'origine.

Un autre exemple de ressources, le dvd **Comparons nos langues** qui met en avant une démarche d'apprentissage auprès d'enfants nouvellement arrivés. C'est un outil élaboré pour la formation des enseignants qui souligne une perspective de comparaison des langues et des habitudes culturelles en matière de communication en justifiant que tout apprentissage des langues repose sur une comparaison entre le système langagier préexistant et la langue à apprendre.

En définitive, ces ressources visent à ce que chaque professionnel, mieux informé, armés de fichiers, puisse garantir les meilleures conditions d'accueil et de scolarisation de ces enfants. Elles ont aussi pour objectif de permettre aux parents de mieux comprendre le fonctionnement du système éducatif français pour mieux accompagner la scolarité de leur enfant et participer à leur réussite. Pour finir ces outils permettent de rendre compte du chemin qu'il reste à parcourir en terme d'apprentissage et de maîtrise de compétences.

De ce fait, ces ressources existantes se joignent au rôle primordial du professeur des écoles; mais quelles sont ses missions dans un dispositif particulier tel que l' UPE2A?

- Rôles

L' enseignant doit d'abord aider à l'inscription rapide de l'élève dans son école de secteur et construire avec l'équipe éducative un projet pédagogique individualisé et un emploi du temps différencié adapté à chacun. Il doit évidemment prendre en compte la situation personnelle de l'enfant et sa famille qui vivent de nombreux changements voulus ou non. **Le guide des EANA 2010** rappelle qu'il faut « *avoir à l'esprit qu'il s'agit d'un élève qui a acquis des compétences mais avec un parcours et une histoire antérieure différents dont il faut tenir compte* » ; l'ensemble de l'équipe éducative est encore une fois concernée d'autant plus que l'enseignement du français comme langue de scolarisation ne saurait être réalisé par le seul professeur de l'UPE2A: toute l'équipe enseignante doit être impliquée ainsi que tous les dispositifs d'aide et d'accompagnement.

22 Un exemple avec l'académie de Strasbourg sur ce lien: <http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/casnav/enfants-allophones-nouvellement-arrivees/ressources-premier-degre/outils-de-positionnement/>)

23 Cf **annexe n°7** : Lecture en anglais – mathématiques en anglais

Des contacts réguliers entre les pairs sont donc nécessaires. De plus, les diverses raisons d'arrivée impliquent pour l'enseignant de « *moduler ses pratiques pédagogiques en tenant compte à la fois du profil singulier de chaque élève et des représentations de l'école française* » comme le souligne Jean-Charles Rafoni dans **Apprendre à lire en français langue seconde**.

Le travail de l'enseignant est aussi de repérer les acquisitions qui sont faites en français, les re contextualiser pédagogiquement et faire acquérir la maîtrise linguistique (lexicale, syntaxique, phonologique) et langagière (usages de la langue) du français langue de l'école. La tâche finale serait de permettre à l'enfant d'optimiser au plus vite ses capacités pour qu'il ait toutes les compétences nécessaires afin de quitter l'UPE2A et évoluer uniquement en classe ordinaire. À la sortie du dispositif, le guide des EANA 2010 préconise que l'enseignant assure la liaison avec son confrère de la classe ordinaire auquel il communiquera les éléments essentiels comme les compétences acquises dans le cadre du socle commun de connaissances de compétences et de culture, les qualités de l'élève, sa vitesse d'acquisition ainsi que n'importe quel autre paramètre indispensable pour cette transition.

Même si les missions du professeur de l'UPE2A semblent essentielles, il n'est pas négligeable de constater qu'il y a un certain paradoxe dans le sens où hors de la classe tout est aussi situation d'apprentissage (repas à la cantine, récréation etc.) ainsi qu'au delà de l'école avec toutes les activités liées à la vie de la Cité (centre aérés, parcs et jardins municipaux, bibliothèque etc) qui permettront à l'enfant de progresser. Le paradoxe réside donc dans le fait que bien que l'enseignant joue un rôle primordial dans la construction de l'élève et la transmission des savoirs, beaucoup d'acquisitions se feront néanmoins sans son aide en dehors; il n'est donc pas toujours en première ligne dans l'évolution de l'apprenant.

DEUXIÈME PARTIE :

Exemple d'une classe UPE2A

1/ DÉMARCHE DE RECHERCHE

Cette partie vise à détailler notre protocole de recherche utilisé dans l'élaboration de notre mémoire. Nous avons dans un premier temps déterminé un sujet, assez vaste au commencement, mais que nous avons précisé d'avantage par la suite afin d'éviter trop de dispersions. Nous sommes ainsi passées du thème de « l'intégration et les apprentissages pour les élèves dont le français n'est pas la langue maternelle » aux élèves plurilingues, bilingues et nouvellement arrivés pour ne se focaliser que sur ces derniers: les EANA. Nous avons ensuite hésité entre organiser une réflexion sur les EANA en classe ordinaire ou dans un contexte particulier. C'est suivant les conseils de notre directrice de mémoire et nos découvertes que nous avons opté pour le dispositif UPE2A, à ce moment là inconnu pour nous mais qui nous paraissait plus attrayant.

Une fois le sujet plus explicite, certaines problématiques nous sont venues à l'esprit. Plusieurs mots-clés (comme « intégration » ou « rôle ») se sont avérés déterminants dans l'articulation de nos questionnements pour au final ne retenir qu'une problématique à la fois assez large pour organiser nos recherches documentaires et sur le terrain, mais également assez précise pour ne pas s'égarer. Il est évident que cette question de recherche a subi quelques modifications suivant le cours de nos avancées avant de s'arrêter sur la problématique finalement choisie: « **Quel rôle joue le dispositif UPE2A dans l'intégration des Élèves Allophones Nouvellement Arrivés ?** »

Notre réflexion s'est tout d'abord articulée autour de lectures (articles scientifiques, ouvrages etc.) qui nous ont permis de développer nos connaissances sur le sujet, de faire un tri dans les informations trouvées pour ne garder enfin que celles qui répondent à notre thème et nous ont permises de formuler plusieurs hypothèses. Il nous aura cependant fallu en omettre certaines qui ne pouvaient être vérifiables sur le terrain. Il nous paraissait également évident de s'appuyer sur des bases de données spécialisées, comme les sites ministériels, en tant qu'outils exploitables et de sources sûres. De plus, nous avons dû nous mettre à la page quant aux termes employés qui sont en évolution depuis la création de ces classes « spéciales » et dont la désignation des élèves change au cours du temps.

Pour ce qui est des acteurs, nous avons contacté directement le Casnav de l'académie de Montpellier qui nous a envoyé une liste de huit enseignants UPE2A joignables par mail. Nous avons tout d'abord l'idée d'effectuer une étude comparative entre deux classes du dispositif; malheureusement, même en se montrant insistantes, seule une enseignante a répondu positivement à notre requête (les autres ayant déjà soit des stagiaires FLE, soit étant indisponibles ou n'ayant pas donné suite) ce qui nous a conduit à revoir notre organisation pour finalement nous centrer sur une seule et même classe.

De ce fait, nous avons donc préparé et mené un entretien avec l'enseignante UPE2A Mme Latorre Rachel qui nous a conduit à prendre en compte au fil du travail, des questions que nous n'avions pas envisagées. Elle nous a aussi éclairé sur des notions ou des termes lus (dans les recherches documentaires ou autres) qui étaient encore un peu flous pour nous.

En parallèle, nous avons pu assister à plusieurs séances au sein de sa classe malgré l'obstacle des vacances et conventions à faire signer par tous. Ces visites ont été des éléments déclencheurs et conducteurs pour ajuster notre travail, recueillir des données et interpréter les résultats comme nous le verrons par la suite.

2/ LIEU - ACTEURS

2.1 Lieu

- UPE2A à Montpellier

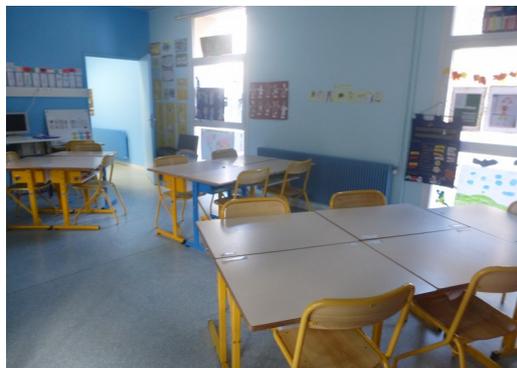
À Montpellier plusieurs dispositifs UPE2A sont mis en place selon les différentes circonscriptions et réorganisés chaque année selon les besoins. Grâce aux renseignements fournis par Mme Latorre Rachel suite à notre questionnaire²⁴, nous avons appris que pour l'année scolaire 2015-2016 sur Montpellier, il y a sept postes UPE2A à temps complet et deux à mi-temps. Ils se répartissent ainsi :

- 1 poste pour la circonscription de Montpellier Ouest
- 2,5 postes pour la circonscription de Montpellier Nord
- 2,5 postes pour la circonscription de Montpellier Sud
- 3 postes pour la circonscription de Montpellier Est

En début d'année scolaire, les enseignants UPE2A se répartissent les écoles a besoin. Ces décisions sont formalisées par des conventions entre les écoles.

- École Marie de Sévigné

Pour nos recherches sur le terrain, c'est l'école élémentaire publique Marie de Sévigné qui nous a accueillie. Ses horaires pour l'année scolaire 2015-2016 se présentent de la façon suivante : de 08H30 à 11H30 et 13H45 à 16H le lundi, mardi, jeudi, vendredi ainsi que de 8H30 à 11H30 le mercredi matin. De plus, elle possède une classe UPE2A qui regroupe des élèves provenant de différentes écoles de proximité : Marie de Sévigné, Gambetta, Marie Curie, Auguste Comte, Frédéric Bazille et Jeanne D'arc.



Classe UPE2A – Marie de Sévigné

La classe UPE2A dispose d'une salle de classe semblable à une classe ordinaire. Cependant, l'enseignante doit partager la classe avec l'enseignante de langue arabe et les animateurs des activités des TAP qui ont lieu après les temps de classe ; elle doit donc ranger tout le matériel chaque jour avant de quitter la salle et tout ré-installer avant chaque début de cours. La salle est agencée de manière à ce que les élèves forment trois îlots de quatre ou cinq élèves. Ces trois

24 Cf **annexe n°8** : Question 4

groupes sont organisés selon le niveau des élèves afin qu'ils puissent s'entre-aider lors des exercices en autonomie. Bien qu'il y ait un espace pour présenter les travaux en arts visuels des élèves, les affichages de la classe servent principalement comme fiches outils pour les élèves : alphabet, couleurs, calendrier, frise pour situer le passé / le présent / le futur, différentes parties du corps ...

2.2 Acteurs

- L'enseignante

L'enseignante du dispositif UPE2A qui nous a accueillie se prénomme Mme LATORRE Rachel. Elle est enseignante à l'école Marie de Sévigné depuis 2012. Après avoir suivi des études de grec moderne en langue et civilisation puis d'Histoire de l'art mention archéologie, elle a décidé de passer le CRPE dans le but de devenir enseignante dans une classe UPE2A. Elle a ensuite obtenu un avis favorable par la Commission départementale d'entretien pour un poste **CRI** (Cours de Rattrapage Intégrés ; anciens postes UPE2A) en 2012, puis passé une certification complémentaire des postes enseignants en 2015 afin de se perfectionner dans le FLS.

Depuis 2012, elle enseigne sur un poste CRI à titre définitif à l'école Julie Daubié de Montpellier qui est maintenant fractionné sur plusieurs écoles. Néanmoins cette année elle n'est affectée que sur l'école Marie de Sévigné²⁵ où elle prend en charge des petits groupes d'élèves (neuf à dix) qu'elle répartit suivant leurs âges. Elle fonctionne ainsi avec deux groupes : un le matin où les enfants ont entre neuf et dix ans et un l'après-midi où ils ont entre sept et neuf ans.

- Les élèves

Pour ce qui est des élèves de la classe, plusieurs niveaux se côtoient : le groupe du matin comporte des enfants de CE2 – CM1 – CM2 ; et le groupe de l'après-midi des élèves de CP – CE1 – CE2. Ces élèves proviennent tous de divers pays: Afghanistan, Albanie, Italie, Syrie ... comme précisé dans le tableau ci-dessous. Cependant, bien que certains élèves proviennent d'un même pays, leur vécu est bien souvent différent.

Dans chaque groupe, le niveau est hétérogène : les besoins en FLE/FLS sont propres à chacun. Ainsi, chaque enfant dispose d'un emploi du temps individualisé, organisé suite à l'évaluation initiale, sachant qu'il a droit de rester dans le dispositif douze heures par semaine maximum et que ce volume horaire peut varier au cours de l'année selon les besoins de l'enfant. La pédagogie

25 Cf **annexe n°8** : Question 3

différenciée est donc omniprésente.

Diversité des langues de la classe

Pays	Nombre d'élèves	Langues parlées
Afghanistan	1	Afghan
Albanie	1	Albanais
Algérie	3	Arabe
Bulgarie	1	Bulgare
Espagne	1	Espagnol - Arabe
Italie	2	Italien - Arabe
Maroc	3	Arabe
Roumanie	2	Roumain
Syrie	2	Arabe
Thaïlande	2	Thaïlandais

Grâce aux séances que nous avons pu suivre avec cette classe, nous avons pu détailler nos hypothèses émises et interpréter nos données éducatives et professionnelles.

3/ HYPOTHÈSES – INTERPRÉTATIONS

3.1 l'UPE2A favorise l'intégration des élèves dans le système scolaire et dans la société

Tout d'abord, nous supposons que l'UPE2A permettait d'intégrer ces élèves natifs d'un autre pays à la fois dans notre société mais aussi dans un système scolaire qui leur est étranger. L'école

publique étant conforme aux règles qui régissent notre République, il est donc nécessaire pour les enfants de les connaître et de les comprendre pour s'adapter convenablement.

- Les progressions

Selon nous, le dispositif intègre les EANA dans notre parcours scolaire puisque dans celui-ci, comme dans une classe ordinaire, des progressions existent et sont suivies en fonction des instructions officielles actuelles mais aussi des nouveaux programmes bientôt en vigueur. En voici un court exemple dans le tableau ci-dessous qui se base sur des documents en possession de Mme Latorre :

	NSA OU EANA 1	EANA 2
<i>Support du texte écrit</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître des supports d'écrits utilisés couramment en classe - Se repérer dans un livre (couverture, page, image, texte) - Faire des hypothèses sur le contenu d'un texte au vu de la page de la page de couverture du livre 	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître des types d'écrits rencontrés dans la vie quotidienne (livres, affiches, journaux, revues, formulaires, affichages ...)
<i>Orthographe</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Encoder correctement les sons simples 	<ul style="list-style-type: none"> - Encoder correctement les sons complexes - Former le féminin des noms et adjectifs - Accorder correctement le groupe nominal en genre et nombre
<i>Conjugaison</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Dans une phrase simple savoir remplacer le sujet du verbe par le pronom personnel qui lui correspond 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les personnes, les règles de formations et terminaisons du présent / futur / passé composé / imp.
<i>Gestes de l'écriture</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des tracés de base: cercle, enchaînements de boucles, lignes horizontales ou verticales - Copier en écriture cursive des mots et textes simples 	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une écriture lisible et appliquée

<i>Vocabulaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître l'alphabet - Ranger des mots par ordre alphabétique (avec la première lettre différente) 	<ul style="list-style-type: none"> - Ranger des mots par ordre alphabétique - Trouver des synonymes d'un mot
--------------------	--	--

En voyant que les objectifs de la classe UPE2A se retrouvent dans les programmes du cycle 1 ou 2, nous pouvons affirmer que le dispositif travaille donc sur des notions essentielles qui construisent les savoirs de base d'un élève qui suit une scolarité au sein du système français. Ces notions, qui n'ont peut être pas le temps d'être approfondies en classe ordinaire car elles sont souvent déjà acquises par les autres élèves, sont donc renforcées en UPE2A afin que les élèves puissent rattraper le niveau de leur classe. Ces progressions permettent donc une harmonie entre les deux classes dans lesquelles l'enfant évolue au cours de l'année.

- L'évaluation

Les caractéristiques du système scolaire français se retrouvent aussi dans les évaluations²⁶ bilan que l'enseignante effectue en classe UPE2A. Dans la classe que nous avons observée, l'enseignante utilise un code de couleur (vert, jaune, rouge) pour évaluer les élèves et se réfère à des critères en lien avec ceux de la classe ordinaire : production écrite, compréhension orale, déchiffrage, lecture, dictée ... De plus, une catégorie « *Être élève à la française* » est mentionnée avec plusieurs points précis comme par exemple « *Respecter physiquement l'autre* » ce qui montre bien que le dispositif inculque des valeurs et comportements en adéquation avec la communauté dans ou hors école. Selon nous, la façon d'évaluer en classe UPE2A, en suivant le modèle d'évaluation de la classe habituelle, permet à l'élève de s'adapter aux normes du système éducatif dans lequel il est maintenant.

De plus, les évaluations que nous avons pu lire traduisent une adaptation naturelle de l'enfant et assez rapide puisque nous avons constaté pour chacune d'entre elles une évolution entre le premier et le second trimestre où le nombre de sous catégories mentionnées en vert y est supérieur pour la majorité des élèves (15/18).

- Question de la religion

Selon nous, il semblait évident que plusieurs religions se côtoyaient au sein du dispositif, encore plus qu'en classe ordinaire étant donné la diversité des origines. Or, dans le système éducatif français, l'école se revendique laïque, nous nous demandions donc si la religion pouvait être un obstacle à l'intégration de ces élèves dans le système scolaire. Ici par exemple, la religion

26 Cf **annexe n°9** : Extrait des évaluations des acquis des élèves allophones

musulmane représentait les trois quarts des élèves présents.

Durant l'une des séances observées, un élève musulman a commencé à parler de ses croyances en donnant des leçons à un autre camarade également musulman ; la maîtresse est aussitôt intervenue pour mettre un terme à la discussion en rappelant que l'on ne discute pas de religion en classe, en pointant du doigt la charte de la laïcité affichée sur la porte et en expliquant à nouveau les principes qui en découlent. Avec du recul, en analysant ce moment de classe, l'intervention de l'enseignante nous paraît importante et justifiée puisqu'il est essentiel que les élèves se familiarisent rapidement aux règles (souvent différentes de leur propre pays) pour permettre le vivre ensemble dans l'espace éducatif mais aussi dans l'espace national. N'oublions pas que l'école forme les citoyens de demain. Les principes fondamentaux de l'école de la République, comme la laïcité, étant présents et renforcés en classe UPE2A, favorisent l'intégration de ces élèves récemment arrivés.

- Les affichages / le blog

Néanmoins, leur identité dans cette nouvelle société, n'en est pas pour autant oubliée. En effet, nous avons pu le constater avec un des affichages²⁷ dans la classe qui nous a marqué dès notre arrivée. Selon notre point de vue, il rappelle et met en avant les caractéristiques de chacun : dès leur entrée dans la classe UPE2A, tous les élèves ont comme support un document ayant la forme d'un i-phone sur lequel ils se sont dessinés, ont écrit leur prénom et ont ajouté leur drapeau au dessus. Le fait de s'identifier dans un i-phone est un témoin direct de notre société en pleine évolution dans le numérique et la technologie. Cet affichage est à la fois un symbole pour montrer la diversité de la classe mais permet aussi de les rassurer et de leur rappeler que ce qu'ils sont ne changera pas et que leurs origines sont respectées au sein de cette nouvelle société.

Le fait de voir que chacun soit pris en considération tel qu'il est permet de les mettre en confiance et d'instaurer une sécurité cognitive pour l'élève afin qu'il puisse se sentir épanoui dans ce nouvel environnement.

En pointant le domaine des technologies, nous tenons à évoquer le fait que Mme Latorre a créé avec ses élèves un blog²⁸ accessible sur internet où il est possible de suivre le travail des élèves, de prendre connaissance des projets, des sorties effectuées et bien plus encore. Cette initiative

27 Cf **annexe n°10** : « Mon selfie »

28 <http://upe2amontpellier.canalblog.com/>

plonge les élèves dans l'actualité des avancées informatiques de notre pays et permet surtout d'établir un lien avec les parents qui sont chez nous membres à part entière de la communauté éducative.

L'UPE2A, en étant conforme aux principes de notre système éducatif et de la République semble contribuer à l'intégration de ces élèves allophones dans une société en pleine évolution mais aussi dans un système scolaire méconnu par ces derniers. L'hypothèse serait donc vérifiée.

3.2 Tolérance / valeurs citoyennes / altérité

Dans un second temps, nous faisons l'hypothèse que ce contexte particulier où se croisent diverses origines, développerait chez les élèves de la tolérance de la part des élèves, de la confiance en soi mais accroîtrait aussi des valeurs citoyennes comme la solidarité ou l'égalité par exemple. Il n'a pas été évident pour nous de valider ou d'invalider cette hypothèse. Nous nous sommes en effet retrouvés face à la difficulté de prendre conscience des principes de ces enfants étant donné que ce n'est pas facile à évaluer et que nous ne les connaissons que partiellement.

Cependant, à travers de petites interviews que nous avons réalisées, nous leur avons demandé dans quelle classe ils se sentaient le plus à l'aise entre la classe ordinaire ou l'UPE2A et une majorité a évoqué se sentir mieux dans le dispositif UPE2A. Dans leurs réponses, ils ont aussi appuyé spontanément sur l'importance du lien avec des camarades qui se ressemblent et se comprennent car ils font face aux mêmes difficultés et vivent parfois la même situation avec les mêmes problèmes. Le lien avec les camarades de l'UPE2A est important car ils ont tous été confrontés aux barrières de langue à leur arrivée et au fait que les camarades de la classe ordinaire ne faisaient pas tous l'effort d'essayer de les comprendre. Ils sont très tolérants entre eux et ont conscience que tous les enfants de l'école sont égaux en droits.

Nous avons pu également nous rendre compte que l'entraide est omniprésente en classe. Est-ce une valeur transmise par les familles ? Est-ce un principe dû au vécu parfois difficile ? Est-ce une qualité qu'ils ont acquise dans le dispositif UPE2A ? Nous ne saurions clairement l'affirmer mais Mme Latorre essaye de favoriser cette entraide. Au cours des séances, lorsque les élèves effectuaient un travail en autonomie, ils avaient chacun sur leur table une pyramide en papier cartonné, construite en groupe classe, dont chaque sommet est colorié d'une couleur différente : le vert signifie « je n'ai aucun problème », le jaune figure « j'ai un petit souci je peux parler pour demander conseil à mon voisin », le orange signale « j'ai des difficultés, n'importe quel camarade peut se déplacer pour m'aider », le rouge exprime « un très gros problème, je n'y arrive pas du tout

la maîtresse doit venir m'expliquer ». Bien que les élèves étaient parfois plus attentifs à l'objet en lui-même qu'au travail à réaliser, ils appréciaient apporter une aide à un camarade qui venait de changer le sommet de son polygone. Ce rituel, lors d'un travail individuel, a ainsi permis non pas de créer un esprit de solidarité mais du moins le renforcer avec une coopération entre pairs considérable. Ajouté à toutes les modalités de travail (groupe de x personnes, collectif, binômes etc.) nous pouvons dire que ce groupe classe possédait une bonne cohésion avec des valeurs constatables et non négligeables.

De plus, l'affichage de la classe en lui-même met en avant certains thèmes comme celui de l'altérité. En effet, ces derniers mettent en valeur une reconnaissance de la diversité linguistique et culturelle de l'ensemble des élèves. Nous citerons comme autre exemple que les « selfis » sur iPhone évoqués ci-dessus, une carte du monde de taille assez importante qui domine un coin de classe et sur laquelle les élèves ont pu coller une gommette sur leur pays d'origine avec leur initiale comme ci-dessous :



Tout ce qui est « différent » n'est donc pas mis à l'écart ni renié. Justement, nous avons pu constater qu'il règne une indifférence face aux « différences », c'est à dire que celles-ci ne sont pas perçues négativement et ne sont pas sources de conflits. Chaque élève a conscience qu'il doit respecter son

camarade et qu'il est traité sur un mode égalitariste que ce soit en classe ordinaire ou dans le dispositif UPE2A. L'altérité est ainsi vue positivement.

3.3 Place de l'enseignant (rassurer, aider, mise en confiance ...)

Avant de pouvoir se rendre dans le dispositif, nous pensions que la place de l'enseignant est primordiale au sein d'une classe UPE2A et que son rôle allait au delà de ceux d'un enseignant en classe ordinaire.

- Emploi du temps de la classe

Tout d'abord, pour préparer la classe l'enseignante UPE2A est obligée de s'adapter sans cesse : selon elle²⁹, il est impossible de prévoir la classe sur du long terme vu que les élèves changent tout au long de l'année (rappelons qu'un EANA peut introduire le dispositif à n'importe quel moment de l'année car il n'est pas obligé d'attendre la rentrée scolaire de Septembre et qu'il peut le quitter à n'importe quel moment lorsque ses capacités et sa maîtrise du français sont jugées suffisantes comme nous l'avons expliqué dans la première partie). De plus, peu de documents pédagogiques sont disponibles pour les enseignants et ceux mis à disposition concernent plutôt le Fle (la boutique d'écriture : ateliers Fle) que le Flsco. Le budget de la mairie est également très limité (400 euros / an) quant à l'achat de matériel spécifique pour la classe.

- Différenciation

En classe ordinaire, la différenciation permet à l'enseignant d'adapter son enseignement pour remédier aux difficultés des élèves ; mais ne concerne la plupart du temps qu'un petit groupe d'élèves au sein de la classe. Ici, la différenciation est plus que jamais présente vu la diversité des acquis des élèves. Afin d'ajuster au mieux son enseignement en vu de la réussite de tous, la semaine est donc organisée selon les différents groupe de niveaux qui ont chacun un emploi du temps bien défini³⁰ :

29 Cf **annexe n°8** : Question 2

30 Cf **annexe n°11** : Emploi du temps spécialisé

EMPLOI DU TEMPS UPE2A SEVIGNE								
	LUNDI		MARDI		MERCREDI	JEUDI		VENREDI
8h30-9h50	EdL (grammaire)		EdL (grammaire)		Projet Charlotte Groupe A	EdL (voca)		Projet Charlotte Dis-moi Dix mots
	Lecture	Compréhension	Lecture	Compréhension		Lecture	Compréhension	
10h10-11h30	Méthode FLE		Phono Spécifique		Projet Charlotte Groupe B	Méthode FLE		Méthode FL5
	Oral par Thèmes		Oral par thèmes			Oral par Thèmes		Oral par thèmes
REPAS								
13h45-16h	Oral par thèmes		Oral par thèmes		/	Oral par thèmes		Oral par thèmes
	Méthode FLE		Lecture + phono			Méthode FLE		Lecture + phono
	Lecture + phono		Graphisme			Lecture + phono		Graphisme
Groupe 1 Grands débutants (GD) lecteurs ou A1 non lecteurs 12h/ semaine		Groupe 2 GD, NSA, non lecteurs 1h30/ semaine			Groupe 3 GD non lecteurs, NSA 9h/ semaine		Groupe 4 A1 Lecteurs, EANA 2 1h30/ semaine	

De même, au sein de nos visites, nous avons pu observer l'importance de la différenciation dans plusieurs activités. Prenons l'exemple d'une matinée type avec le groupe du matin où l'enseignante a fait le choix de laisser certains élèves, dont le niveau en français est plus avancé faire des exercices en autonomie, pendant qu'elle travaillait à l'oral avec deux élèves nouvellement arrivés dans la classe :

Matinée

Groupe de 9 élèves (CE2 – CM1 – CM2)

Exercice de Français

Reconnaître un groupe sujet et un groupe verbal dans une phrase

- Reprise à l'oral de la leçon déjà vue
- Exercices au tableau
- Exercices en autonomie

Pendant les exercices en autonomie, Ali et Sara qui viennent d'arriver et ont encore de grosses difficultés avec le français travail en atelier oral avec la maîtresse sur la construction de phrase à l'aide d'images.

Trois groupes d'images distincts sont posés devant les élèves : un groupe qui représente le sujet de la phrase (chat, chien ...) / un autre le verbe (lire, manger ...) / et le dernier un nom (une glace, un livre ...)

Après avoir revu le nom de chaque image, l'élève tire une carte dans les trois groupes pour construire une phrase.

Ensuite, la maîtresse écrit la phrase au tableau et l'élève la recopie dans son cahier.

- Correction des exercices
- Récréation
- Lecture / compréhension à partir d'un album

- L'enseignante

Rappelons que le dispositif UPE2A a pour rôle l'intégration des élèves allophones dans le système éducatif français et que pour y arriver, ils doivent acquérir un niveau de français suffisant pour suivre les cours en classe d'accueil ordinaire. Afin d'atteindre cet objectif, l'enseignante

UPE2A doit répondre à plusieurs compétences afin de mener à bien ses différentes missions comme le précise le cadre de référence réglementaire d'un enseignant UPE2A³¹. Elle doit donc prendre en compte à la fois la diversité des élèves mais aussi leur situation sociale comme l'explique Mme Latorre dans sa certification complémentaire des personnels enseignants de 2015 :

« Je me suis aussi rendu compte de la diversité de mes nouveaux élèves. En effet, les EANA (Elève Allophone Nouvellement Arrivé) que je prends en charge dans mon UPE2A (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants) ont tous des profils très différents. Certaines familles fuient des pays en guerre ou des régimes autoritaires, d'autres rejoignent un parent déjà installé en France, certaines autres familles plus aisées viennent pour une année travailler en France puis repartent vers un autre pays. Le public des UPE2A est donc très hétérogène. Ce public d'enfants migrants a besoin de sécurité car eux et leur famille sont souvent fragilisés par les différents changements qu'ils subissent. »

De plus, bien qu'elle doive différencier son enseignement comme expliqué plus haut, elle doit également trouver des méthodes de français adaptées à ces élèves, et des outils pour faire du lien entre leur classe d'accueil et l'UPE2A à laquelle ils sont rattachés. En effet, elle explique que : *« Certains éditeurs tentent de créer des méthodes qui vont parfois trop vite dans leur progression et qui sont principalement adaptées aux EANA ayant été scolarisés dans leur pays d'origine, ou des outils qui ne sont pas assez orientés vers l'intégration des élèves dans le milieu scolaire. Sur internet les anciens enseignants de CLIN (Classe d'Initiation) ont créé des sites où ils y répertorient des outils, des jeux, des fichiers adaptés aux EANA scolarisés antérieurement ou non. C'est en m'appropriant et en mélangeant tous ces dispositifs que je travaille avec mes élèves. J'y inclus aussi ma propre expérience et notamment l'apprentissage de l'oral écrit que l'on trouve dans les bandes-dessinées et les albums de littérature jeunesse. »*

Nous avons pu constater que pour répondre aux besoins spécifiques des EANA, elle utilisait tout au long de l'année le support de l'album car selon elle :

« les discours s'y expriment sous des formes verbales et visuelles ce qui permet un accès au sens plus rapide. Cette compréhension aidée permet d'instaurer un rapport positif entre l'élève et la langue afin de stimuler son apprentissage du français. Il est possible d'utiliser les albums pour développer différentes compétences intéressantes dans l'acquisition d'une langue en milieu scolaire (Compétences langagières, compétences culturelles, etc.) De plus, l'album permet de mener des activités variées qui aideront les EANA à s'approprier cette nouvelle langue (jeux de sociétés, créations artistiques, chants et comptines). »

31 Voir **annexe n°11** : Fiche de poste UPE2A

L'implication de l'enseignante et son rôle rassurant a été souligné par les élèves lors de notre questionnaire³². Dans celui-ci (qui visait à savoir s'il préféreraient être élève au sein de la classe ordinaire ou de la classe UPE2A), cinq élèves sur huit ayant répondu dans le groupe du matin et neuf élèves sur neuf dans le groupe de l'après-midi préfèrent être dans le dispositif UPE2A car la maîtresse est plus à l'écoute, plus disponible et rassurante.



Lecture d'album

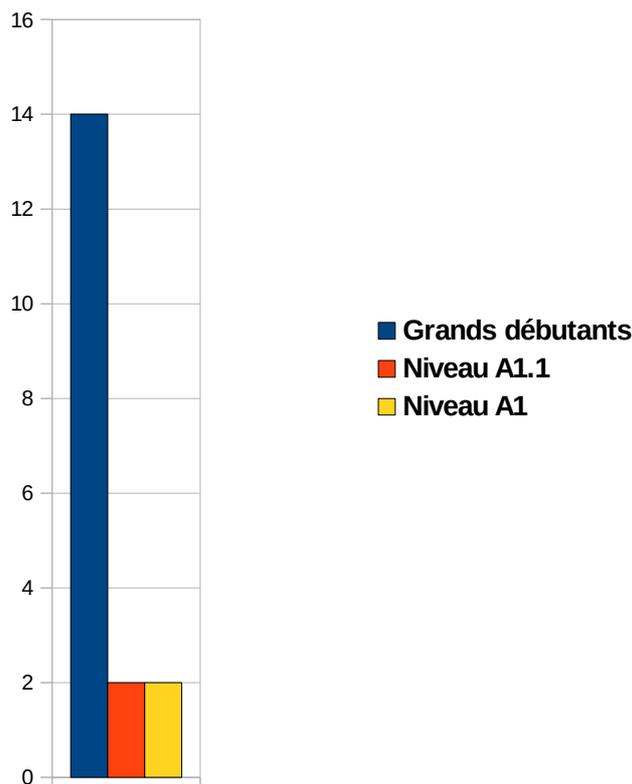
Malgré les obstacles qu'engendre l'enseignement en UPE2A comme les difficultés à trouver des documents adaptés par rapport aux enseignants de classes ordinaires, à adapter un emploi du temps propre à chaque niveau de langue, à accorder une importance différenciation au sein du dispositif, à prendre en compte la dimension sociale particulière de chacun etc nous pouvons affirmer que l'implication de l'enseignante dans le dispositif est un pilier essentiel au bon fonctionnement de celui-ci.

3.4 Évolution dans la maîtrise du français

Une des hypothèses émises est qu'il nous semblait évident que le système UPE2A permettrait d'améliorer le niveau de français des élèves.

Suite à l'évaluation initiale des élèves à leur entrée dans le dispositif, voici le niveau en français des dix-huit élèves de la classe UPE2A rencontrés en Avril 2016, selon les critères du CECRL :

32 Cf **annexe n°13** : Questionnaire élèves



Niveaux du CECRL de la classe en Avril 2016

- quatorze d'entre eux étaient « **Grands débutants** »

- deux avaient un niveau assimilable au « **Niveau A1.1** » du CECRL³³: niveau minimal évaluable de compétence en français qu'ont acquis ces anciens grands débutants. À l'oral, ces deux élèves peuvent communiquer, de façon très simple, à condition que l'interlocuteur se montre compréhensif et parle très lentement en répétant si besoin. Ils peuvent aussi répondre à des questions simples concernant leur âge, origine, langue, domicile... et peuvent exécuter des instructions simples ainsi que demander à quelqu'un de ses nouvelles et réagir ensuite. Ces deux enfants sont aussi capables de participer à une interaction aux moyen d'énoncés clairs et de comprendre des informations de la vie quotidienne. Quant à l'écrit, ils arrivent à recopier des mots ou des messages brefs, écrire des chiffres et des dates ainsi que donner des informations sur eux-mêmes. Ils reconnaissent différentes formes de graphie et sont aptes à rédiger un message très élémentaire, relatif à une activité du quotidien, comportant quelques détails personnels. Pour finir, ils comprennent normalement des textes constitués d'une ou deux phrases dans lesquels se trouvent des expressions courantes voire familières et/ou noms propres.

33 http://www.coe.int/T/DG4/Linguistic/Source/Framework_FR.pdf

- deux d'entre eux étaient répertoriés avec le « **Niveau A1**³⁴ » du CECRL: c'est un niveau introductif, élémentaire d'utilisation de la langue. En plus des capacités décrites dans le niveau précédent, le niveau A1 se distingue par le fait que l'apprenant peut intervenir avec des énoncés simples dans des domaines qui lui sont connus et répondre en ne se contentant pas de répéter des expressions toutes faites et pré-organisées. Il possède donc un vocabulaire plus développé de mots basiques et a un contrôle limité de certaines structures syntaxiques ou formes grammaticales appartenant à un répertoire mémorisé. De plus, ces élèves arrivent à relier des mots avec quelques connecteurs. Pour finir, en plus des objectifs du niveau A1.1 cités, ils arrivent à poser des questions, suivre des instructions courtes, transmettre par écrit des renseignements qui les concernent ainsi que lire un texte très bref et répété.

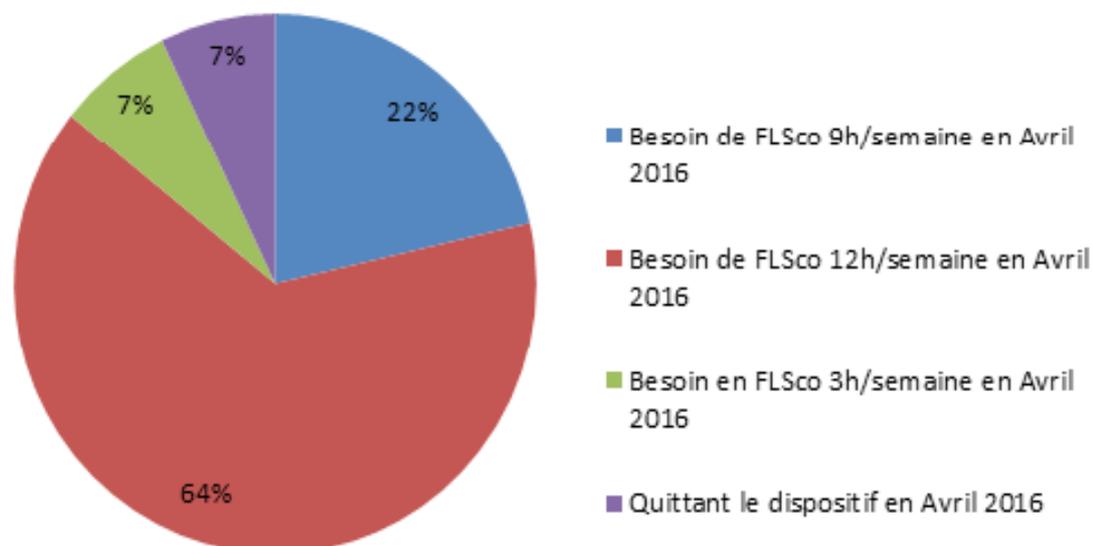
Sur les dix-huit élèves rencontrés dans le dispositif, quatorze sont arrivés en Septembre 2015 ou avant (Septembre et Mars 2014). Nous nous baserons donc sur ces 14 élèves qui, à la rentrée scolaire de 2015, nécessitaient 12H par semaine de français soit 100% d'entre eux. Lorsque nous sommes allées dans cette classe (Avril 2016), nous avons constaté que les besoins étaient différents:

- un élève était sur le point de quitter le dispositif
- un élève n'avait besoin que de 3h par semaine
- trois enfants suivaient 9h par semaine
- pour les neuf restant, cela n'avait pas changé; 12h par semaine était indispensable.

Ces données sont constatables avec le camembert suivant qui représente le pourcentage d'élève nécessitant un certain nombre d'heures de FLSCO en Avril 2016 sur un total donné de 14 enfants :

34 Cf **annexe n° 3**: Tableau du CECRL

Sur 14 élèves arrivés en Septembre 2015 ou avant



Les données reproduites ci-dessus traduisent en effet d' une évolution du niveau de français. Alors qu'à leur arrivée dans la classe UPE2A ils avaient tous un niveau de français défini à la suite de l'évaluation initiale, nous pouvons constater que celui-ci a bien évolué. La part d'élève nécessitant 12h par semaine à leur entrée dans le dispositif a diminué: elle est ainsi passée de 100% à 64%; ce qui signifie qu'en quatrième période de l'année scolaire : 29% des élèves ont un niveau de français qui s'est considérablement amélioré, 7% ont atteint le niveau demandé et peuvent quitter le dispositif et 64% ont progressé mais reste en difficultés. L'hypothèse énoncée est ici vérifiée.

En définitive, cette dernière partie tendait donc à vérifier (ou non) nos suppositions émises lors de la première phase de la construction de notre mémoire, que nous avons pu interpréter par la suite grâce à divers supports et aux renseignements recueillis au cours de notre expérimentation.

CONCLUSION

Pour conclure, par le biais de notre mémoire, nous voulions connaître le rôle de l'unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants dans leur intégration. Après avoir défini les termes du sujet, fait des recherches sur ces enfants nouvellement arrivés sur notre territoire dont la langue maternelle n'est pas le français, s'être référé aux textes officiels, détaillé le fonctionnement de l'UPE2A, avoir mené des recherches sur le terrain mais aussi recueilli des données que nous venons d'interpréter, nous pouvons affirmer que ce rôle est à la fois important, complexe mais aussi multiple. En effet, l'unité pédagogique favorise une intégration rapide, simple et efficace de ces enfants : à leur arrivée, ils apportent avec eux une histoire, une culture, des savoirs, savoir-être mais aussi savoir-faire qui ne peuvent qu'enrichir le terreau sur lequel l'école construit l'avenir de tous les jeunes qu'elle forme. Il y a donc une intégration pédagogique ainsi que culturelle que les enfants surmontent avec habileté.

Rappelons que la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République de 2013 a rassemblé toutes les conditions nécessaires d'une école inclusive où tous les élèves, qu'ils soient français ou étrangers, ont leur propre place. Le service public de l'éducation veille donc à cette inclusion scolaire où aucune distinction ne doit être faite. C'est pour que ces élèves s'intègrent au mieux dans notre système éducatif et réussissent que l'éducation nationale met en place des dispositifs témoins direct du plurilinguisme et interculturalité qui existent dans la société actuelle.

La socialisation et l'évolution liées à la maîtrise de la langue française sont aussi des facteurs essentiels de cette intégration réussie : la langue française devient alors une langue de scolarisation, une langue d'intégration, une langue de communication et une culture conditionnant la réussite scolaire des EANA ; ce pourquoi, en assurer les meilleures conditions est ainsi un devoir de la République et de son école, porteuses de valeurs citoyennes qu'elles transmettent à travers des éducations éducatives et enseignements. Au delà des enseignants qui dispensent dans ces classes d'accueil mais aussi dans les classes ordinaires, la scolarisation concerne l'ensemble des équipes éducatives, aidées par le Casnav en cas de besoin.

De manière plus ciblée, l'inclusion scolaire permet de faire évoluer les systèmes éducatifs ainsi que les pratiques des acteurs qui doivent prendre en compte la singularité des parcours des élèves et élaborer des groupes collectifs où la diversité est accueillie et mobilisée, dans un objectif commun.

Finalement, à travers notre mémoire, nous avons pris conscience que l'UPE2A apparaît comme une chance puisque ce dispositif n'existe pas dans tous les pays. Nous envisageons de passer la certification nécessaire après obtention de notre concours et espérons pouvoir un jour y enseigner.

REMERCIEMENTS

Avant tout, nous souhaitons remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce mémoire et sans lesquelles celui-ci n'aurait pas pu voir le jour.

Un grand merci à l'enseignante UPE2A Mme Latorre Rachel qui a accepté de nous aider malgré son emploi du temps chargé et ses autres stagiaires déjà présentes en classe. Merci à elle d'avoir été disponible, de nous avoir consacré beaucoup de son temps, d'avoir répondu à nos nombreuses questions, d'avoir partagé avec nous son expérience et son savoir-faire, et enfin d'avoir ouvert une fenêtre sur sa pratique et sa conception du métier d'enseignant qui nous conforte plus que jamais dans le fait de devenir maîtresses à notre tour.

Un grand merci également à Mme Monjo Patricia qui, grâce à ses cours que nous suivons depuis maintenant trois ans, a su solliciter en nous un intérêt particulier pour ce thème, développer nos réflexions sur l'apprentissage des langues vivantes à l'école primaire et a su orienter nos lectures ainsi que nos recherches scientifiques. Merci également pour le temps qu'elle nous a dédié à lire et relire notre mémoire, pour les commentaires constructifs qu'elle nous a partagé et les entretiens / échange de mails nécessaires à notre avancé. C'est également dans cette UE « Recherche » que nous avons découvert l'existence de ces classes particulières qui n'avaient jamais été évoquées dans les autres matières que nous suivons à l'ESPE.

Nous remercions également toutes les personnes qui nous ont soutenu et ont pu nous apporter de précieux conseils tout au long de nos recherches et de nos investigations.

Merci aussi à ceux qui liront notre travail de leur attention et l'intérêt qu'ils y porteront.

Ce mémoire a été pour nous une opportunité de nous investir dans un sujet qui nous tenait à cœur et de faire un premier pas dans une classe UPE2A qui représente aujourd'hui un nouvel objectif professionnel à atteindre. Cette expérience et ce CRT nous ont bel et bien enrichi.



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- **Sites ministériels**

- Accueil des « primo-arrivants » : <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Accueil-et-accompagnement/L-accueil-des-primo-arrivants>
- Bulletin Officiel d'Octobre 2012 qui cadre la scolarisation des EANA dans le premier et second degré :
http://cache.media.education.gouv.fr/file/CASNAV/53/4/Circulaire_EANA_02_10_2012_466534.pdf
- Cadre Européen de Références pour les Langues :
<http://eduscol.education.fr/cid45678/cadre-europeen-commun-de-referance-cecrl.html>
- Circulaire de la rentrée 2015 :
<http://www.education.gouv.fr/cid89316/la-circulaire-rentree-2015-bulletin-officiel.html>
- Circulaire n° 2012-143 du 2-10-2012 sur l'organisation des CASNAV et missions attribuées :
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61527
- Définitions et informations générales :
<http://web.ac-bordeaux.fr/dsden64/index.php?id=1602>
- Document de l'académie de Montpellier apportant des précisions sur les EANA :
<http://www.ac-montpellier.fr/cid93038/connaitre-les-eana.html>
- Fiche repère pour l'inclusion des EANA :
http://cache.media.eduscol.education.fr/file/College/15/2/EANA_fiche2_accueil_premier_degred_354152.pdf
- Inclusion scolaire : « *L'inclusion scolaire des EANA, question d'éthique, de politique institutionnelle et de pratiques didactiques* » par Mme Cécile Goï et Mme Delphine Bruggeman :
http://cache.media.eduscol.education.fr/file/FLS/01/6/conference_Goi_Bruggeman_263016.pdf
- Mesure 6 « *Engager un chantier prioritaire pour la maîtrise du français* » :
<http://www.education.gouv.fr/cid85644/onze-mesures-pour-un-grande-mobilisation-de-l-ecole-pour-les-valeurs-de-la-republique.html>
- Organisation de la scolarité des ENA sans maîtrise suffisante de la langue française :
<http://www.education.gouv.fr/botexte/sp10020425/MENE0201119C.htm>
- Renseignements sur le CAI :

<http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Accueil-et-accompagnement/L-accueil-des-primos-arrivants/Le-contrat-d-accueil-et-d-integration>

- Ressources mises à disposition par Eduscol pour l'accueil et la scolarisation des EANA :
<http://eduscol.education.fr/cid59114/ressources-pour-les-eana.html>
- Site de l'académie de Paris concernant le remplacement des CLIN par les UPE2A :
https://www.ac-paris.fr/serail/jcms/s2_803259/les-clin-sont-remplaces-par-les-upe2a-depuis-fin-2012
- Site de l'académie de Rennes pour présenter les EANA et leur admission dans le premier et second degré :
http://www.ia29.ac-rennes.fr/jahia/Jahia/Accueil/circonscription/pid/2100_4
- Site du portfolio européen des langues :
http://www.coe.int/t/dg4/education/elp/default_fr.asp
- Site ministériel cadrant la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés :
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61536

- **Autres sites**

- Convention internationale des droits de l'enfant:
<http://www.humanium.org/fr/convention/texte-integral-convention-internationale-relative-droits-enfant-1989/>
- Guide des EANA 2010 – académie de Rennes :
http://www.ac-rennes.fr/jahia/webdav/site/academie2/groups/RECTORAT-COM_Tous/public/ensForm/pdf/Guide-des-Ena2010.pdf
- Guide + fiches pour expliciter la scolarisation des EANA :
<http://www.cndp.fr/entrepot/ville-ecole-integration/realites-et-pratiques/guide-pour-la-scolarisation-des-eleves-allophones-nouvellement-arrives/accueillir.html>
- Test de déchiffrage/lecture traduit en 45 langues et élaboré par un formateur du CASNAV d'Aix-Marseille qui s'adresse aux EANA de 6 ans :
http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_147202/fr/la-ou-sont-nos-paires
- Tests de Mathématiques conçus par le CANOPE d'Aix-Marseille disponibles en 21 langues et proposés pour 6 niveaux dont cycle 2 et 3 :
http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_147202/fr/la-ou-sont-nos-paires

- **Articles**

- Simon Diana-Lee et Maire Sandoz Marie-Odile, «Faire vivre et développer le

plurilinguisme à l'école : les biographies langagières au cœur de la construction d'identités plurielles et du lien social. », *Ela. Études de linguistique appliquée*, 2008/3 n°151, p.265-276

- **Documents en ligne**

- Chavanes, J. (2013). *Guide pédagogique: la scolarisation d'un élève allophone nouvellement arrivé en classe ordinaire en élémentaire* [en ligne]. Orléans-Tours: CASNAV. Disponible sur le web : <http://casnav.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/user_upload/casnav/Guide20132.pdf>

- **Ouvrages**

- Rafoni, J.C. (2007). *Apprendre à lire en français langue seconde*. Paris : Harmattan

- **Films et documentaires**

- BERTUCCELLI, J., (2014). *La cour de Babel*
- CANTET, L., (2008). *Entre les murs*
- LILIENFIELD, J-P., (2009). *La journée de la jupe*
- PHILIBERT, N (2002). *Être et avoir*
- PLISSON P (2013). *Sur le chemin de l'école*

TABLE DES ANNEXES

Annexe n°1 : Glossaire

- Annexe n°2** : Différents profils à l'arrivée en France
- Annexe n°3** : 3-1 Évaluation en français
3-2 CECRL
3-3 Tableaux du CECRL
- Annexe n°4** : 4-1 Évaluation en mathématiques GS / CP et école-collège
4-2 Synthèse évaluation en mathématiques
4-3 Évaluation initiale arabe / italien
- Annexe n°5** : Convention « École – École – Parents »
- Annexe n°6** : Livret d'accueil en chinois
- Annexe n°7** : 7-1 Lecture en anglais
7-2 Mathématiques en anglais
- Annexe n°8** : Questionnaire enseignant
- Annexe n°9** : Extrait des évaluations des acquis des élèves allophones
- Annexe n°10** : Un des affichages de la classe: « Mon selfie »
- Annexe n°11** : Fiche de poste UPE2A
- Annexe n°12** : Emploi du temps selon le niveau de français
- Annexe n°13** : Tableau questionnaire – groupe du matin